



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/731

Attribution d'une subvention d'investissement à la SAHLMAS pour la rénovation des Ehpad Balcons de l'île Barbe et Etoile du Jour - Lancement des opérations n° 09106001 "Ehpad Balcons de l'île Barbe - Rénovation" et n° 05170001 "EHPAD Etoile du Jour – Rénovation" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20001

Action Sociale

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/731 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA SAHLMAS POUR LA RENOVATION DES EHPAD BALCONS DE L'ILE BARBE ET ETOILE DU JOUR - LANCEMENT DES OPERATIONS N° 09106001 "EHPAD BALCONS DE L'ILE BARBE - RENOVATION" ET N° 05170001 "EHPAD ETOILE DU JOUR – RENOVATION" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-2, PROGRAMME 20001 (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « Poursuite extension et rénovation de l'Ehpad Etoile du Jour » et « Poursuite extension et rénovation de l'Ehpad Balcons de l'Ile Barbe » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de «Conservation du patrimoine Ehpad et RPA 2021-2026» n° 2021-2, programme n° 20001.

Le CCAS de Lyon est gestionnaire des 4 Ehpad et la SAHLMAS en est propriétaire. En 2016 a été lancé un programme d'extension-rénovation de deux de ces établissements :

- Ehpad Balcons de l'Ile Barbe situé dans le 9^{ème} arrondissement ;
- Ehpad Etoile du Jour situé dans le 5^{ème} arrondissement.

Ces deux structures, respectivement de 73 et 69 places, offriront à échéance 2022 90 chambres chacune dans des bâtiments restructurés : 1 500 m² de surfaces supplémentaires avec également la création au rez-de-chaussée d'une place du village, d'une salle d'activité, réaménagement des salles à manger, restructuration des cuisines et mise en place de domotique. Les travaux d'extension sont financés via des prêts et des fonds propres de la SAHLMAS qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces opérations immobilières.

Pour assurer une qualité de prestation équivalente entre les chambres neuves et les plus anciennes, la Ville et la SAHLMAS souhaitent compléter leur intervention :

- la Ville en subventionnant l'opération complémentaire aux extensions à hauteur de 1 500 000 €;
- la SAHLMAS en consolidant sa participation sur fonds propres à hauteur de 1 128 000 € ajoutés aux 2 010 000 € déjà mobilisés.

Il s'agit dans cette deuxième phase complémentaire de profiter de la mise en chantier des étages dans le planning de travaux pour opérer une mise à niveau des prestations d'accueil dans les communs et les chambres des anciens bâtiments.

L'opération intégrera la reprise des chambres et salles de bain en premier lieu, mais aussi les circulations et certaines rénovations de réseaux provoquées par ce chantier étendu.

Ainsi, qu'il soit admis dans l'ancien bâtiment ou la partie neuve, chaque sénior sera pris en charge dans un cadre rénové.

Aussi, pour financer ces travaux, la SAHLMAS sollicite auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement global de 1 500 000 € se détaillant ainsi :

- 900 000 € pour l'Ehpad les Balcons de l'Île Barbe ;
- 600 000 € pour l'Ehpad Etoile du Jour.

Ces deux opérations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine Ehpad et RPA 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20001.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des opérations n° 09106001 «Ehpad Balcons de l'île Barbe - Rénovation » et n° 05170001 « Ehpad Etoile du Jour - Rénovation » est approuvé. Ces opérations seront financées par affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20001.
- 2- Une subvention d'équipement d'un montant de 900 000 € est allouée à la SAHLMAS par la Ville de Lyon pour les travaux de rénovation de l'Ehpad Balcons de l'Île Barbe et 600 000 € pour la rénovation de l'Ehpad Etoile du Jour. Ces deux montants seront versés en une fois à travers une subvention d'investissement à la SAHLMAS.
- 3- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense résultant de cette subvention sera financée à partir des crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon, opérations 09106001 et 05170001, programme 20001, AP 2021-2, et sera imputée sur la nature 20422, fonction 4238 selon la décomposition prévisionnelle de l'échéancier :

- 2021 : 750 000 €(450 000 €+ 300 000 €) ;
- 2022 : 750 000 €(450 000 €+ 300 000 €).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET